

## **CRITERE 1.2**

V.F.C  
Votre Formation à la Conduite  
10, Grande rue Charles de Gaulle  
92600 Asnières-sur-Seine  
Téléphone : 01.47.93.81.63  
Email : [vfc92@outlook.fr](mailto:vfc92@outlook.fr)  
Site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/asnieres-sur-seine/auto-ecole-vfc?filter=allratings&page=2>

Agrément E 1809200020  
Siret : 83123959500018  
N° O.F :11922283592

### **ENJEUX ET DEROULEMENT DES FORMATIONS PREPARATOIRES AUX EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Enjeux de la formation**

Conduire un véhicule terrestre à moteur est pour beaucoup de personnes, une nécessité, que ce soit pour des déplacements privés ou professionnels. Pour que les déplacements des conducteurs se passent le mieux possible, différentes formations proposées, pour diverses catégories de véhicules, poursuivent 3 enjeux principaux :

#### **Enjeu N°1 : Un conducteur responsable de sa vie et de celle des autres**

L'activité de conduite connaît des risques majeurs : chaque année de nombreuses victimes sont à déplorer sur les routes françaises (2024 : 3 432 tués et 239 918 blessés). La formation consiste donc à éveiller chez l'apprenant conducteur, une prise de conscience des risques liés aux différentes situations de conduite, à connaître les facteurs d'influence de sa prise de risque ou de son exposition aux risques, et de développer des stratégies adaptées aux situations de conduite rencontrées.

#### **Enjeu N°2 : Un conducteur apaisé et courtois**

Les conducteurs se partagent un espace commun, la route. La difficulté réside dans le fait que chacun pense avoir plus de droits que l'autre à se déplacer ou à considérer l'espace commun comme le sien. La formation aux différents permis développe le sens du partage, le sens de l'autre, que ce soit au travers des actions de formations pratiques ou théoriques.

#### **Enjeu N°3 : Un conducteur Eco-Citoyen**

Les véhicules terrestres à moteur sont source de pollutions multiples : atmosphériques, des sols, sonores.

Il appartient à chacun, en considérant l'esprit du développement durable, d'utiliser rationnellement son outil de déplacement.

Les formations proposées s'inscrivent complètement dans cette logique d'éco-citoyenneté, en développant chez l'apprenti conducteur des stratégies de conduite écologiques et économiques.

## Déroulement des formations :

Toutes nos formations sont encadrées par des formateurs diplômés et à jour de leur autorisation d'enseigner.

Nos formations répondent toutes aux exigences réglementaires (évaluation de départ, durée minimale, suivi des apprenants, encadrement...), et alternent apprentissages théoriques et pratiques.

## La Formation à l'épreuve théorique générale, le CODE

Pour passer cette épreuve il faut avoir au moins 16 ans ou 15 ans pour un apprentissage anticipé de la conduite dans le cadre du permis de la catégorie B.

**VFC** vous prépare à cette épreuve de plusieurs manières :

- - Des séances collectives illimitées.
- - Des cours théoriques en distanciel avec le pack web EDISER.
- - Des cours théoriques sur les grands thèmes de la sécurité routière.
- - Des stages de code de trois jours (21 heures).

Un suivi est réalisé en temps réel, suite aux entraînements sur des séries de 40 questions. Le bilan de ce suivi est consultable à tout moment, sur un support informatique.

## Conditions de passage de l'examen

Dès que vous atteignez le niveau requis « vous êtes présentable » à l'**ETG**.

→ L'examen théorique général : L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé. L'élève se charge de sa prise de rendez-vous pour l'examen. L'épreuve se déroule sur une tablette en individuel, sous forme de QCM. La réussite de l'examen est cautionnée par l'obtention d'au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## Les Formations préparatoires aux épreuves pratiques, la conduite :

Pour passer cette épreuve il faut avoir au moins 17 ans pour le permis de la catégorie B ou 18 ans dans le cadre de la conduite supervisée choisie à l'inscription, en cours de formation ou après échec à l'examen de conduite.

**VFC** vous prépare à cette épreuve par un apprentissage progressif de la conduite :

L'enseignement se fait par l'acquisition des 4 grandes compétences, afin d'apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, et à en connaître les risques et les limites.

- - leçon de conduite individuelle.
- - leçon en écoute pédagogique.

**VFC** vous prépare aux examens pratiques pour les catégories du permis suivantes :

- - Permis B
- - Permis B automatique.

## Déroulement de l'examen pratique de la catégorie B du permis de conduire :

L'épreuve pratique du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

➔ Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision ;
- Réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premier secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

➔ A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation (Certificat d'Examen Provisoire du Permis de Conduire). Ce document sera téléchargeable quelques jours après l'épreuve, sur un site dédié.

Ce document, valable 4 mois, servira de justificatif à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle routier.

Pour réussir votre examen du permis de conduire il faut obtenir un minimum de 20 points sur un maximum à 31 points sans commettre de fautes éliminatoires.

## Conditions de passage de l'examen

Les formateurs de **VFC** procèdent, en fin de formation, à un examen blanc, qui permet de faire une projection de date d'examen.

Dans tous les cas, un candidat est présenté à l'examen pratique quand :

- - Il répond aux exigences d'âge.
- - Il a satisfait au nombre minimal d'heures de formation pratiques correspondant à la catégorie de permis présenté.
- - Il a validé les 4 compétences du programme de formation (**REMC**) et a reçu l'aval de son formateur référent (**suite à la réussite d'un examen blanc**).
- - Il a soldé son compte.
- - Il est en mesure de présenter une pièce d'identité valide.